

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 582

présenté par
M. de Courson et M. Demilly

ARTICLE 9

I. A l'alinéa 5, après le mot :

« rechargeables »,

insérer les mots :

« , ainsi que tous les véhicules fonctionnant à partir d'énergies renouvelables » ;

II. En conséquence, compléter l'alinéa 10 par les mots : « , ainsi que tous les véhicules fonctionnant à partir d'énergies renouvelables. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à intégrer dans les flottes publiques les véhicules fonctionnant à partir d'énergies renouvelables